



---

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de SENAS**

---

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

**VU** le Code électoral ;

**VU** la loi organique n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

**VU** la loi organique n° 2016-1047 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

**VU** la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

**VU** le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

**VU** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

**VU** le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

**VU** le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

**VU** la proposition du Maire de SENAS en date du 12 novembre 2020 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**ARRÊTE**

**Article premier** : la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de SENAS est composée comme suit :

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
Titulaire	MAUREL	Louis
Titulaire	BOUILLON	Jacqueline
Titulaire	MIALON	Jacques

<i>Suppléant</i>	WALTER	Daniel
<i>Suppléant</i>	SIMEON	Solange
<i>Suppléant</i>	VADON	Martial

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
Titulaire	PIANA	Gérard
<i>Suppléant</i>	BRUTUS	Morgan

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
Titulaire	BAUBRY	Romain
<i>Suppléant</i>		

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de SENAS est abrogé.

**Article 3 :** Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de SENAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Aix-en-Provence, le 01 DEC. 2020

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence



Serge GOUTEYRON